

Forums pour l'entourage

Fumeur passif de cannabis et sanctionné

Par jpierre27 Posté le 21/03/2024 à 17h33

Bonjour

J'écris pour parler de ce qui est arrivé à mon petit fils de 20ans qui ne fume pas (de joints) et ne boit pas. Mais mon petit fils a une petite amie de 19ans avec qui il vit et qui fume des joints de cannabis pour l'aider à surmonter les douleurs de son endométriose. Et ce qui devait arriver arriva, il a inhalé sa fumée et lors d'un banal contrôle de gendarmerie un test salivaire a détecté la présence (taux infime selon le gendarme) de cannabis, ils ont donc procédé à son retrait de permis. Ils ne lui ont pas proposé de prise de sang, il a été convoqué à la gendarmerie pour une audition où il a comme le jour de l'infraction expliqué qu'il ne fumait pas et qu'il était fumeur passif.

Cela n'a rien changé on lui a signifié par lettre la perte de 6 points (heureusement il est en permis probatoire de presque 2 ans avec 8 points) ainsi que la suspension de son permis pour 9 mois et 300€ d'amende, sans possibilité de passer au tribunal pour éventuellement expliquer son cas prètexant un surcharge de dossiers. Je pense que compte tenu de la situation, la sanction est très lourde et il est très touché par celle-ci, et même si son amie est en train de stopper son addiction, 9 mois c'est très long, la récupération de points et l'abondement de ceux-ci tous les 2 ans bloquée est dure à accepter.

Je sais c'est mon petit fils mais la situation non plaidable avec une sanction préétablie est dure.

Merci de me donner vos avis car des situations identiques doivent exister et me dire s'il y a quelque chose à faire.

Cordialement

3 réponses

Kxmelxa - 11/07/2024 à 19h56

Bizarre, j'habite avec un gros fumeur se joint, et je me suis faite testé c'est toujours négatif.

Votre petit fils a du fumer pour que ça soit détecté ! il vous a menti.

Et c'est quoi cette idée d'être avec une drogue, voilà où ça ramène, à des problèmes et ce n'est que le début

..

Moderateur - 12/07/2024 à 15h29

Bonjour Kxmelxa,

Pourriez-vous faire preuve d'un peu plus de délicatesse dans vos contributions sur le forum?

Vos affirmations peuvent paraître brutales.

Bien à vous

Alex21 - 02/09/2024 à 18h40

JPierre 27 bonjour je suis dans le même cas j'étais en voiture avec un amie qui fume du cannabis il fumer en voiture à coter de moi je me suis fait contrôler au volant positif il mon fait une audition dans la foulée et un prélèvement salivaire qu'il on envoyé au labo le 04/04/2023 6 jours plus tard il mon téléphoné pour me dire qu'il était revenu positif il on 5 jour légal pour recevoir les résultats et vous l'annoncer grâce à sa il mon pas fait de suspension de permis de conduire il mon convoqué une deuxième fois pour une audition ou j'ai répliquer les fais suite à sa il mon mis un rdv au tribunal le 02/09/2024 ou il mon mi 6 mois de suspension et 300 euros d'amende alors que le jour du contrôle mon ami avouer avoir fumer à coter de moi et après l'avoir fouiller il on trouvé du shit sur lui moi je trouve sa injuste d'être puni à la même auteur qu'une personne qui consomme réellement alors que l'on est juste fumeur passif alors si vous trouver une solution je suis preneur bien à vous